

## Service social

# Accompagnement individuel des salariés

*Dans le cadre du suivi de la santé au travail, tout salarié peut solliciter un rendez-vous avec l'assistante sociale.*

### Des conseils peuvent être apportés dans plusieurs domaines en fonction des besoins du salarié :

- Aide administrative et accès aux droits auprès des organismes sociaux (retraite, handicap, maternité...)
- Accompagnement handicap : évaluation des droits (sécurité sociale, prévoyance), accompagnement au reclassement, à la constitution d'un dossier MDPH...
- Accompagnement en cas de problèmes de santé
- Soutien dans les difficultés financières...

### Prise de rendez-vous :

Prendre contact avec le **médecin du travail** au **01 49 27 60 00**

ou auprès de votre interlocuteur habituel pour la prise de rendez-vous.

**Le médecin du travail de l'entreprise est informé préalablement à la prise en charge.**

